



## L'accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées 25 Juin 2013

### *Editorial du Président*

#### ***Il est urgent d'agir !***

Le paradoxe de Midi-Pyrénées est d'être en tête des régions françaises pour le taux de croissance (+ 2,6% de 2001 à 2011) grâce aux secteurs d'activité de l'aéronautique, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, de l'industrie du médicament et de la cosmétique (Laboratoires Pierre FABRE), et des Tic, mais de connaître aussi un chômage de masse, plus de 239 000 demandeurs d'emplois et plus de 80 000 postes de travail disponibles.

Il faut donc à la fois agir et investir pour créer de l'activité économique qui favorise le retour de la croissance et travailler ensemble État, collectivités, partenaires sociaux, associations pour mettre en place une véritable gestion territoriale des emplois et des compétences, pour avoir une vision globale des besoins.

Nous devons aussi être plus performants sur l'orientation et donc l'accès à tout le système de formation pour acquérir une qualification et donc sortir du malheur français des sorties sans qualification (plus de 6 000 en région).

La formation tout au long de la vie à travers la sécurisation des parcours professionnels est aussi un enjeu important.

L'insoutenable chômage de masse doit être combattu par la mobilisation et le partenariat avec tous les acteurs économiques, sociaux et associatifs au plan régional et dans les 16 bassins d'emploi de la région.

C'est le mérite du CESER de Midi-Pyrénées que d'avoir su rassembler autour de propositions qu'il est urgent de mettre en œuvre.



CESER Midi-Pyrénées  
18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tel : 05 62 26 94 94  
Fax : 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-mip.fr  
www.ceser-mip.fr

Jean-Louis CHAUZY  
Président du CESER Midi-Pyrénées

# L'accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées

Avis adopté le 25 Juin 2013



**Olivier DAMEZ**  
**Rapporteur**

## **Une situation de l'emploi particulièrement dégradée**

De 1962 à 2010, on compte environ huit millions d'actifs supplémentaires (plus 40 %). Par contre chez les 15-19 ans, le taux d'activité a été divisé par deux en 35 ans.

Les mutations de l'économie française ont transformé la structure de l'emploi : la salarisation de l'emploi a vu sa part croître de manière significative en France au même titre que se sont développées des formes particulières d'emploi (CDD, intérim, temps partiel choisi ou subi) qui touchent davantage les jeunes et les femmes : ces types de contrats, temporaires par nature, contraignent leurs bénéficiaires à des allers-retours récurrents entre emploi et chômage et sont aussi, du fait de leur grande flexibilité, très sensibles à la conjoncture.

Malgré la présence d'industries fortes dans notre région, plus particulièrement dans les domaines de l'aéronautique, du spatial, des systèmes embarqués, de la santé, ainsi que la résistance de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le chômage ne cesse d'augmenter lui aussi en Midi-Pyrénées.

Il y a trente ans, notre région comptait 100 000 demandeurs d'emplois, ils sont 232 000 aujourd'hui et près de 6 000 jeunes sortent de l'appareil de formation sans qualification.

Dans un contexte de transformations économiques et sociales importantes, l'occupation d'un emploi en France n'est plus un statut qui garantit à l'individu un certain niveau de sécurité. Cette dégradation de la condition salariale ne menace pas seulement les plus vulnérables, elle touche également tous ceux qui ont un emploi et qui risquent de le perdre.

Le chômage est, ne l'oublions pas, une situation intolérable par les souffrances et les difficultés qu'il fait peser sur l'ensemble de la société.

## **Dans ce contexte, comment accéder à l'emploi durable aujourd'hui ?**

La notion d'emploi durable est apparue dans le lexique français depuis peu sans que l'on sache vraiment la définir. Le CESER propose dans son avis, fort des débats riches qui ont eu lieu entre les conseillers et les personnes auditionnées, des éléments qui pourraient constituer une base consensuelle de définition de l'emploi durable.

### Pour le CESER,

- un emploi durable, c'est un emploi qui sécurise : un emploi durable doit permettre à tout individu d'envisager l'avenir sereinement et lui garantir une qualité de vie digne.
- un emploi durable, c'est aussi un emploi qui dure : à savoir qu'il s'agirait de cumuler au moins 18 mois d'emploi sans interruption et en équivalent temps plein, chez un même employeur.
- un emploi durable, c'est également un emploi de qualité : c'est-à-dire un emploi qui arriverait à garantir le minimum indispensable en matière de sécurité (professionnelle et sociale) et d'emploi à l'individu, malgré les contraintes d'un contexte économique mondial très concurrentiel.

**Compte tenu du contexte actuel, le CESER tient à réaffirmer que le plus important, pour toute personne qui travaille, est la sécurisation des parcours professionnels.** Le CESER tient donc à rappeler ici le rôle central de l'Etat qui, en tant qu'Etat social, doit être le garant à long terme du bien-être de ses citoyens et de la paix sociale.

En allant sur le terrain, le CESER s'est rendu compte que la politique de l'emploi, qui est en premier lieu une compétence régaliennne, était dans les territoires, surtout du fait de ces femmes et de ces hommes qui, sans leur volonté et leur pugnacité, ne pourraient pas aider à faire vivre les PME et TPE de notre région.

Cependant, malgré les efforts de toutes ces personnes, le CESER est conscient tout cela ne résoudra pas entièrement le problème de fond à savoir le mécanisme de création de l'emploi : **il ne peut y avoir d'emploi durable qu'à partir du moment où l'activité économique existe et que le processus de création de richesses est réel et pérenne.**

## **Les propositions du CESER**

Il est urgent de rendre l'ensemble du système plus lisible pour l'utilisateur tant en terme de dispositifs que de financements. Le développement économique et équilibré de notre territoire passe aussi par le dialogue social territorial ; le CESER en était déjà convaincu, et après avoir été largement et à plusieurs reprises à la rencontre des acteurs des territoires, son sentiment n'en a été que davantage renforcé.

**Dans son avis, le CESER fait 11 propositions concrètes et pratiques en matière d'emploi durable, en faisant le choix d'orienter sa pensée vers les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle des territoires de notre région.**

...

## Les propositions du CESER

Ses propositions portent notamment sur l'emploi dans l'industrie, l'Economie sociale et solidaire (ESS), le monde associatif, l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Elles concernent également l'égalité professionnelle femmes – hommes, l'aide à la création et la reprise d'entreprise, la politique des emplois aidés, la formation.

Le CESER émet aussi des préconisations en matière d'innovation sociale dans l'emploi qui pourront contribuer à l'émergence de politiques volontaristes en matière de rééquilibrage des territoires ainsi qu'à la création de nouveaux emplois.

Enfin, le CESER met l'accent sur la nécessité de mettre en place une véritable démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans les Territoires (GPECT) - ou Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) - et plus particulièrement son pilotage territorial au niveau de la zone d'emploi. Le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) y aurait toute sa place.

Il est essentiel que le monde de l'entreprise, mais aussi celui de l'éducation, soient en cohérence avec l'évolution des compétences et des métiers.

Il est donc nécessaire que les décideurs économiques - partenaires sociaux tant représentants des salariés que des entreprises, associations, etc - et institutionnels puissent anticiper les mutations sociétales, technologiques et économiques à venir afin de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

## Appel à la mobilisation de tous

Le CESER souhaite maintenant susciter une nouvelle dynamique entre l'ensemble des acteurs locaux – partenaires sociaux, collectivités publiques, conseils de développement des pays et des agglomérations et organismes associés - qui ont tous leur place à trouver dans cette organisation des politiques de l'emploi dans les territoires, particulièrement au niveau de la zone d'emploi.

Le CESER rappelle enfin son attachement au rôle de l'Etat qui a la responsabilité de la conduite de la politique économique et sociale ainsi que la défense de l'emploi, en partenariat avec les collectivités locales.

**Dans un contexte de négociations de futurs projets économiques et sociaux qui concerneront notre région, qu'ils soient européens ou portés par l'Etat en région et les Collectivités territoriales, le CESER n'oublie pas d'appeler de ses vœux le développement équilibré du territoire midi-pyrénéen dans un souci de cohésion économique, sociale et territoriale. L'ensemble des territoires doit pouvoir bénéficier de ces financements.**

L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet [www.ceser-mip.fr](http://www.ceser-mip.fr)

Chargée de mission : Sylvia MOLINA [sylvia.molina@ceser-mip.fr](mailto:sylvia.molina@ceser-mip.fr) 05 62 26 94 74

Secrétaire : Yamina DUBOIS [yamina.dubois@ceser-mip.fr](mailto:yamina.dubois@ceser-mip.fr) 05 62 26 94 75